



MAIRIE DE GAUSSON

Tél. : 02.96.28.72.13

mairie.gausson@orange.fr

www.mairie-gausson.bzh

N° 2 / 2023

DECES :

Les obsèques de Monsieur André RUELLAN, décédé le 18 Mars à l'âge de 87 ans en son domicile « La Ville es Maîtres » ont eu lieu le 22 Mars.

A toute sa famille nous présentons nos sincères condoléances.

REMERCIEMENTS :

Marie Thérèse Ruellan, Lionel et Rachèle ses enfants, vous remercient très sincèrement de votre présence aux obsèques d'André, de toutes marques de sympathie manifestées, et offrandes de fleurs.

Isabelle et Bernard THOMAS, ses enfants et toute la famille vous remercient sincèrement pour toutes vos marques de sympathie et offrandes de fleurs, manifestées lors du décès de Mme Odette LE BONDER.

INSCRIPTIONS SUR LA LISTE ÉLECTORALE / ATTENTION AUX MODIFICATIONS D'ADRESSE

Vous êtes inscrit sur la liste électorale de Gausson, mais au cours de l'année 2022 vous avez déménagé et changé d'adresse au sein même de notre commune. N'oubliez pas alors d'avertir la Mairie

TRANSPORT SCOLAIRE : DEMANDE DE CRÉATION D'UN POINT D'ARRÊT :

Vous trouverez en Mairie le formulaire de demande. Les dossiers sont à déposer avant le 31 Mai 2023 pour une mise en place à la rentrée scolaire.

Les demandes sont étudiées en fonction de critères définis dans le règlement régional des transports scolaires.

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES :

Gérer mes biens immobiliers : un nouveau service en ligne pour les usagers propriétaires ! Que vous soyez un particulier ou une personne morale, avec gérer mes biens immobiliers, dites-nous tout et simplifiez vos démarches. **Ce service répond à vos besoins pour :**

- **Consulter vos biens immobiliers**
- **Réaliser les déclarations fiscales liées à vos travaux :** la déclaration foncière est obligatoire pour toute nouvelle construction (maison, véranda, abris de jardin, piscine...) et en cas de travaux d'agrandissement ou de modification de la consistance d'un local. Le parcours en ligne vous permet de déclarer en une seule fois tous les éléments nécessaires à la déclaration foncière et à la liquidation de vos taxes d'urbanisme
- **Déclarer la situation d'occupation de vos locaux d'habitation et les occupants :** pour chacun de vos locaux, vous devez impérativement indiquer au plus tard le **30 juin 2023(inclus)** à quel titre vous l'occupez et, en cas d'occupation par une tierce personne, l'identité des occupants. Vous louez votre bien de façon saisonnière ? Vous avez des dépendances (cave, parking, garage...) Vous êtes propriétaire de l'habitation que vous occupez ou louez votre bien à un membre de votre famille ? Vous êtes concerné.

La déclaration s'effectue en ligne, sur le site internet <https://www.impots.gouv.fr/> dans votre espace Particulier onglet « Biens Immobiliers ». Elle doit être effectuée pour chaque bien séparément.

Vous n'êtes pas à l'aise avec internet ? Nos agents vous accompagnent ! Vous pouvez contacter le numéro d'assistance des usagers particuliers au 0 809 401 401 ou vous rendre dans votre service des impôts local ou à l'Espace France service le plus proche de chez vous.

**Ce bulletin est distribué par voie postale
Pour les personnes refusant la publicité, des exemplaires sont disponibles en Mairie.**

LCBC – PLAN LOCAL D’URBANISME INTERCOMMUNAL :

Modification du document d’urbanisme : participez à l’enquête publique portant sur la modification du Plan Local d’Urbanisme Intercommunal (PLUI-H) **qui se déroule du Vendredi 14 Avril au mardi 16 Mai 2023.** Cette procédure va permettre des modifications du règlement, du zonage en lien avec la mise en œuvre de certains projets, des zonages spécifiques en campagne, appelés secteurs de taille et de capacité d’accueil limité (STECAL), d’identification des bâtiments agricoles pouvant changer de destination, du phasage de certaines zones à urbaniser (AU), des prescriptions graphiques (emplacement réservé, marge de recul...) Attention : la modification du document d’urbanisme ne concerne pas l’ajout de terrain constructible. Plus de renseignements disponibles sur le site internet de Loudéac Communauté et sur les avis d’enquête publique affiché sur tout le territoire communautaire.

EXTRAIT CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du 27 Février 2023 :

► Vote des subventions 2023

Après examen des demandes de subventions, Mme Le Maire propose au Conseil Municipal d’approuver le tableau des subventions suivant :

ASSOCIATIONS	Pour mémoire en euros		VOTE DU C.M. EN EUROS
A.F.R	150.00		150.00
A.F.N - U.N.C	300.00		300.00
CCJA	80.00		80.00
Foyer des Jeunes	500.00		500.00
Société de Chasse	160.00		160.00
Comice Agricole (en 2018 à GAUSSON)	340.00 versé en 2020		340.00
Fête de Noël des Ecoles (10 €/enfant)	0.00	2022 et 2023	1 200.00
A.D.M.R	150.00		150.00
Amicale Parents Elèves Ecole Communale	1 000.00		1 000.00
Classe découverte 23 €/Enfant	0.00	le cirque + classe découverte	2 760.00
FC LIE	1 000.00		1 000.00
La Croix d’Or	30.00		30.00
Don du Sang	30.00		30.00
ADAPEI	30.00		30.00
CFA Plérin	30.00		0.00
Chambre des métiers Ploufragan	90.00		400.00
Banque alimentaire	60.00		60.00
ANIO THELO (Ukraine)	300.00		0.00
AS UZEL BASKET			50.00
ROLLER CLUB QUINTIN			20.00
<u>TOTAL</u>			<u>8 260.00</u>

Réunion du 31 Mars 2023 :

► EXAMEN DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 DE LA COMMUNE

*** En section de Fonctionnement**

Dépenses : 478 214.70 € - Recettes : 548 466.21 €

Soit un excédent de 70 251.51 €

*** En section d’investissement**

Dépenses : 467 297.61 € - Recettes:284 500.34€ Excédent 2021 : 160 093.61 €

Soit un déficit de 22 703.66 €

Le compte de gestion et le compte administratif 2022 ont été adoptés à l’unanimité (Mme le Maire n’a pas pris part au vote.)

► **AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2022:**

Le Conseil Municipal décide d'affecter la totalité de l'excédent de fonctionnement constaté au Compte Administratif 2022 en section d'Investissement du Budget 2023 soit 70 251.51 €

► **EXAMEN DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 DU LOTISSEMENT « LE VERGER D'ANTAN »**

* **En section de Fonctionnement**

Dépenses : 62 701.08 € - Recettes : 62 700.90 €

Soit un déficit de 0.18 €

* **En section d'investissement**

Dépenses : 62 700.90 € - Recettes : 67 580.00 €

Soit un excédent de 4 879.10 €

Le compte de gestion et le compte administratif 2022 ont été adoptés à l'unanimité (Mme le Maire n'a pas pris part au vote.)

► **COMPTE ADMINISTRATIF 2022 - EAU :**

Le Conseil Municipal prend connaissance du Compte Administratif 2022 :

En section d'exploitation Eau :

Dépenses : 92 308.42 € - Recettes : 83 419.62 € - **Excédent 2021 : 40 735.27 €**

Soit un excédent de clôture de 31 846.47 €

En section d'investissement Eau :

Dépenses : 17 413.00 € - Recettes : 26 721.00 € **Excédent 2021 : 97 403.73 €**

Soit un excédent de clôture de 106 711.73 €.

Le Compte de Gestion et le Compte Administratif ont été adoptés à l'unanimité .
(Madame Le Maire n'a pas pris part au vote.)

► **VOTE DES TAUX D'IMPOSITION POUR 2023 :**

Le Conseil Municipal décide de reconduire les taux pour 2023, à savoir :

- Foncier non bâti : 67.28 %
- Foncier bâti : 35.96 %
- Et vote un taux de Taxe Habitation sur Résidences secondaires : 14.39 %

► **VOTE DU TAUX DE FONGIBILITÉ :**

Mme Le Maire informe que le budget de la commune 2023 sera voté selon la norme M57. Il ne sera donc plus possible de voter des crédits au chapitre des « dépenses imprévues ». Le Conseil Municipal délègue à Mme Le Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chacune des sections, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel

► **BUDGET DE LA COMMUNE 2023 :**

Le Budget de la Commune 2023 a été proposé au Conseil Municipal.

Il s'équilibre à la somme de

- 534 948 € en section de Fonctionnement
- 507 839 € en section d'Investissement.

Après examen, le budget est adopté à l'unanimité des membres présents

► **BUDGET 2023 – EAU :**

Le Conseil Municipal procède ensuite au vote à l'unanimité du budget 2023 qui s'équilibre :

- En section d'exploitation à 121 647 €
- En section d'investissement à 133 816 €

► **BUDGET 2023 – LOTISSEMENT « LE VERGER D'ANTAN » :**

Le Conseil Municipal procède ensuite au vote à l'unanimité du budget 2023 qui s'équilibre :

- En section d'exploitation à 67 585 €
- En section d'investissement à 67 580 €

► **QUESTIONS DIVERSES**

• **Rythmes scolaires rentrée 2023/2024 :**

Mme Le Maire informe le Conseil Municipal du renouvellement de la dérogation à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de reconduire l'organisation de la semaine scolaire, à la rentrée 2023/2024, à savoir :

- 8 demi-journées sur 4 jours :
- Lundi, Mardi, Jeudi et vendredi : 9H – 12 H 15 et 13 H 45 – 16 H 30
-

• **Demande de M. Émeric MOISAN :**

Mme Le Maire présente la demande faite par courrier en date du 20 mars 2023 par M. Émeric MOISAN de « Helnault », relative à des travaux de mise aux normes assainissement d'une part et d'enrobé jouxtant sa cour (ZB n°82)

Après examen, le Conseil Municipal accorde à M. MOISAN l'autorisation de traverser la route communale vers la parcelle ZB n°79 afin d'effectuer les travaux de mise aux normes assainissement et décide d'effectuer les travaux sur la voirie communale jouxtant sa cour privée soit (environ 65 m²). M. Pierrick BEUREL est chargé du dossier.

MUTUELLE JUST

Le saviez-vous ? Vous pouvez désormais bénéficier d'une mutuelle performante à un tarif avantageux ! Loudéac Communauté a négocié pour tous les habitants et travailleurs de la communauté de communes une offre complémentaire santé. Pour la découvrir et étudier votre prise en charge personnalisée, un conseiller de la Mutuelle Just vous accueillera sur rendez-vous lors des permanences à la mairie de Plouguenast-Langast les mercredis 3 mai, 7 juin et 5 juillet de 9 H à 12 H ou à Loudéac de 9 H à 12 H et de 14 H à 17 H à France Service, 15 rue de Moncontour à Loudéac les mardis 6 juin et 4 juillet.

Pour choisir votre créneau prenez rendez-vous sur le site <https://www.just.fr/nos-agences> ou appelez le 0 809 546 000 (service gratuit + prix de l'appel) Vous souhaitez plus d'informations mais ne pouvez pas vous déplacer aux permanences ? les conseillers de la Mutuelle Just sont à votre écoute du lundi au vendredi de 9H à 17H30 au 0 809 546 000.

CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE

- Espace parents-enfants pour les enfants de 0 à 3 ans , ouvert aux familles, inscription recommandée
- Espace jeux : ouvert aux familles et aux professionnels, inscription obligatoire

Renseignements et inscriptions au Relais petite enfance : 02.96.66.60.50- 06.17.36.68.89 rpe@loudeac-communaute.bzh – www.bretagnecentre.bzh

- Massage pour bébé (enfants de moins de 1 an) – Atelier sonore et musical (parents et enfants de 0 à 3 ans) Gratuit sur inscription

Tél : 02.96.66.60.50 – 07.64.38.94.67 rpe@oudeac-communaute.bzh – www.bretagnecentre.bzh

ANNONCES :

A VENDRE :

2 sommiers avec matelas -1 personne – Tél : 02.96.28.71.45

La COOPERL recrute ses saisonniers : Vous êtes à la recherche d'un emploi saisonnier ? rejoignez notre équipe pour la saison estivale ! Des solutions pour l'hébergement et le transport.

T. 0296307910 @ sonia.joannot@cooperl.com